

Analyse des premières orientations de la planification écologique

BRIEFING PRESSE

Une planification écologique, maintenant, pour tous les secteurs !

Dès le début de son second quinquennat, Emmanuel Macron a annoncé vouloir faire de la planification écologique et énergétique un enjeu majeur, notamment en attribuant son pilotage à la Première ministre.

En complément des premières orientations présentées par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) en mai au Conseil National de la Transition Écologique (CNTE), **le Président de la République devrait annoncer le 5 juillet les décisions retenues.**

Plus concrètement, le chef de l'Etat devrait soumettre à consultation la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), en préparation du projet de loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC).

En vue de ces annonces, et sur la base des documents présentés par le Secrétariat général à la planification écologique, le Réseau Action Climat décrypte ci-dessous les trajectoires et leviers envisagés sur les enjeux suivants : transports, agriculture, industrie, bâtiments, énergie, puits carbone, emplois et compétences et enfin financement.

Baisse globale des émissions de gaz à effet de serre

Les documents présentés par le SGPE¹ montrent une diminution des émissions nationales brutes (hors puits carbone) qui passeraient de 434,5 MtCO₂e en 2019 à 270 MtCO₂e en 2030, soit une baisse de près de 38 % en 11 ans et **de 50,4 % des émissions brutes de Gaz à Effet de Serre (GES) par rapport à 1990.**

¹ Document présenté par le SGPE au CNTE :

<https://www.gouvernement.fr/upload/media/content/0001/06/70271d2b861fd93577b32511f41998aa6f1b8e19.pdf>

Il s'agit d'une ambition renforcée par rapport aux précédents budgets carbone qui prévoyaient des émissions brutes de l'ordre de 310 MtCO_{2e} en 2030.

En revanche, cette baisse reste insuffisante pour rester sous 1,5°C de réchauffement global. Le Climate Action Network Europe estime qu'il faut réduire d'au moins 65 % les émissions européennes (puits non compris) par rapport aux émissions de 1990 pour atteindre l'objectif de 1,5 °C².

Transports

Les transports représentent de loin le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre en France.

Les émissions du transport national passeraient de 135,4 MtCO_{2e} en 2019 à 92 MtCO_{2e} en 2030, soit **une baisse de près de 32 % en 11 ans et de seulement 25,6 % par rapport à 1990.**

Même s'il s'agit d'une ambition légèrement renforcée par rapport aux précédents budgets carbone (qui prévoyaient des émissions des transports de 99 MtCO_{2e} en 2030), l'accélération de la décarbonation du premier secteur émetteur de gaz à effet de serre en France n'est pas vraiment au rendez-vous.

Ce niveau d'ambition est également contraint par les mesures proposées pour atteindre les objectifs de réduction de gaz à effet de serre. **L'exemple le plus flagrant concerne le secteur de l'aérien, pour lequel aucune mesure concrète visant à réduire le trafic n'est envisagée, mettant à mal la crédibilité de l'objectif de réduction envisagé.** En effet, en ne misant que sur les solutions techniques (efficacité et carburants alternatifs), les émissions du secteur aérien passeraient de 24 MtCO_{2e} à ... 21,5 MtCO_{2e} en 2030, soit une baisse de 9%. Un niveau de réduction bien en dessous de ce qui est demandé aux autres secteurs, posant explicitement la question de la juste répartition de l'effort.

Le report d'une partie des voyageurs et des marchandises depuis le transport routier vers les transports collectifs et le vélo doit également contribuer de manière significative à la réduction des émissions du secteur. Le SGPE table sur une réduction de 10 Mt CO_{2e} à horizon 2030 (6 Mt CO_{2e} pour les voyageurs et 4 Mt CO_{2e} pour les marchandises) par rapport à 2019. Pourtant, de l'aveu même du SGPE, **l'absence d'une politique claire sur l'arrêt du financement de nouveaux projets routiers** (il existe plus d'une cinquantaine de nouveaux projets routiers en France³) compromet très fortement l'atteinte de ces objectifs de report modal. **Les montants alloués au développement du vélo et du train doivent également être précisés.** C'est le cas par exemple des investissements en faveur des trains de nuit. Aujourd'hui, aucun investissement n'est prévu pour acquérir de nouveaux trains de nuit, il s'agit pourtant d'un enjeu incontournable pour répondre à la pénurie de matériel roulant de nuit et structurer un véritable réseau de trains de nuit à horizon 2030. Les investissements en faveur des transports collectifs et du vélo devront également s'inscrire dans une programmation pluriannuelle afin de donner une visibilité sur les investissements publics.

² Climate action - CAN Europe : <https://caneurope.org/climate-action/>

³ [Le vrai plan d'investissement dans les infrastructures de transport pour réussir la transition écologique, Réseau Action Climat, 2022.](#)

Cette visibilité est indispensable pour crédibiliser cette transformation écologique en lui assurant des moyens minimums quelles que soient les circonstances et les crises.

Sur les véhicules particuliers, le SGPE table sur une réduction de 24 MtCO_{2e} à horizon 2030 par rapport à 2019. Pour crédibiliser cet objectif, deux points ressortent distinctement. Le premier concerne la nécessité de limiter les émissions sur l'ensemble du cycle de vie du véhicule, ce qui passe nécessairement par une réorientation de l'offre vers des véhicules plus légers et fabriqués en France et en Europe. Pour y parvenir, **une révision de la fiscalité automobile qui renforcerait le malus au poids et ciblerait davantage les aides à l'achat vers les ménages qui en ont réellement besoin est incontournable.**

Le second renvoie à la responsabilité des entreprises. Alors que plus d'un véhicule neuf sur deux est acheté par les entreprises, la part de véhicules électriques dans leurs immatriculations 2022 plafonne à 9%, soit bien en deçà du rythme d'électrification des particuliers. Pourtant, les entreprises ont un rôle clef à jouer en tant que principal vecteur du marché d'occasion à court et moyen terme. L'enjeu est double : accélérer l'électrification des flottes et donner accès à une mobilité électrique d'occasion plus accessible financièrement.

Agriculture et alimentation

L'agriculture est le second secteur émetteur de gaz à effet de serre en France, principalement par le méthane des ruminants et par les engrais azotés de synthèse qui engendrent des émissions de protoxyde d'azote. Ces deux gaz à effet de serre ont un pouvoir de réchauffement à court terme très supérieur à celui du CO₂.

Les émissions de l'agriculture diminueraient de 82,5 MtCO_{2e} en 2019 à 68 MtCO_{2e} en 2030, soit **une baisse d'environ 17 % en 11 ans et de seulement 25,7 % par rapport à 1990.** C'est une ambition à peine renforcée par rapport aux précédents budgets carbone qui prévoyaient des émissions de l'agriculture de 71 MtCO_{2e} en 2030.

Il était en effet nécessaire que cet objectif soit renforcé pour que le secteur agricole prenne sa part dans la lutte contre le changement climatique. En revanche, **les politiques et mesures proposées en face à ce stade ne sont pas du tout à la hauteur de cet objectif.** Une révision de la Politique agricole commune (PAC) n'est pas à l'ordre du jour alors qu'il s'agit de la politique la plus structurante pour le secteur agricole et à même de soutenir une transition massive vers l'agroécologie. Cette PAC devrait notamment intégrer **de meilleurs soutiens aux élevages paturants, à la production de fruits et légumes et de légumes secs pour l'alimentation humaine,** et plus globalement un soutien systématique à la transition vers l'agroécologie, dont l'agriculture biologique. Parallèlement, **un plan de transition de l'élevage vers un modèle durable est nécessaire,** et s'inscrit dans la logique du "moins et mieux". En effet, la baisse tendancielle du cheptel doit être accompagnée de façon à ce qu'elle concerne les élevages industriels, et qu'au contraire les élevages les plus durables soient davantage soutenus à travers les aides à l'installation, à la transition et au maintien. De plus, une politique fiscale claire doit être mise en place pour enclencher une baisse rapide de l'usage des engrais azotés de synthèse. Pour le Réseau Action Climat, l'ensemble de ces mesures devront être intégrées dans la Loi d'Orientation Agricole prévue pour 2023.

En outre, **la place de l'alimentation dans la planification écologique apparaît à ce stade trop réduite.** Pourtant, l'alimentation représente 24 % de l'empreinte carbone de la France,

et la transition écologique de l'agriculture ne pourra se faire sans une articulation étroite avec la transition des pratiques alimentaires. L'objectif de rendre l'alimentation saine et durable accessible à toutes et tous devrait ainsi être au coeur de la planification écologique, et se traduire par des mesures concrètes pour réduire la consommation de viande et de produits laitiers vers le "moins et mieux", augmenter celle d'aliments végétaux de qualité (fruits et légumes, céréales complètes, légumes secs...), et réduire les inégalités sociales d'accès à une alimentation de qualité. Le Réseau Action Climat estime que la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) que le gouvernement doit publier cet automne doit définir clairement ces objectifs et prévoir des mesures concrètes pour les atteindre. Cela implique de renforcer les dispositifs d'éducation et de sensibilisation à l'alimentation saine et durable, mais aussi de réguler plus strictement les entreprises du secteur agroalimentaire pour améliorer la qualité de l'offre et de l'environnement alimentaire : interdiction de la publicité pour les produits nocifs pour la santé et la planète, limitation des marges de la grande distribution sur les produits sains et durables et amélioration du maillage territorial en particulier.

Industrie

L'industrie est le troisième secteur émetteur de gaz à effet de serre en France, avec principalement l'industrie lourde (aciéries, cimenteries, etc...) qui se situe sur un petit nombre de sites très émetteurs.

Les émissions de l'industrie diminueraient de 80,1 MtCO_{2e} en 2019 à 45 MtCO_{2e} en 2030, soit **une baisse de près de 44 % en 11 ans et de 68,5 % par rapport à 1990**.

C'est une ambition renforcée par rapport aux précédents budgets carbone qui prévoyaient des émissions de l'industrie de 55 MtCO_{2e} en 2030.

Le principal levier proposé est le changement de source d'énergie pour l'industrie : baisse de l'usage du charbon et du gaz et hausse de la consommation d'électricité et de bioénergies.

Le second levier concerne les changements de procédés avec notamment le développement de l'usage de l'hydrogène, et l'efficacité matière comme la baisse du taux de clinker pour le ciment. Ce second levier pourrait s'avérer inefficace sans révision des normes permettant l'accélération de la mise sur le marché de ces nouveaux produits faiblement carbonés.

Enfin, la capture et le stockage de carbone (CSC) sont prévus pour éliminer 5 MtCO_{2e}. Le Réseau Action Climat accueille positivement un objectif de CSC qui n'a pas été revu à la hausse mais s'inquiète de l'importance accordée à cette technologie par les industries les plus émettrices dans leurs feuilles de route de décarbonation. Cette technologie ayant un potentiel limité dans la décarbonation de l'industrie (nombre limité de sites industriels pouvant relier un lieu de stockage, coût et consommation énergétique importants), elle doit être utilisée en dernier recours pour capter les émissions résiduelles incompressibles et ne doit pas retarder la transformation profonde de l'industrie. Dans ce sens, le Réseau Action Climat appelle à ce que la stratégie CSC dévoilée le 23 juin dernier par le gouvernement se limite à ce périmètre des émissions industrielles résiduelles.

La réindustrialisation est prise en compte, engendrant des émissions supplémentaires d'environ 5 MtCO_{2e}. On peut cependant s'interroger sur l'**absence de mesures de sobriété** et de remise en question des besoins dans les hypothèses sous-jacentes à la planification

proposée. Plus généralement, on ne connaît pas les hypothèses de volume de production considérées.

L'ADEME, l'institut Négawatt, l'institut Rousseau et le Shift Project soutiennent que la transformation de l'industrie étant exogène, la réduction de son empreinte carbone doit inévitablement passer par une baisse du volume produit et donc de la demande. Le GIEC chiffre le potentiel de baisse des émissions de gaz à effet de serre liée à la diminution de la demande (facteurs psycho-sociaux, infrastructurels et technologiques) à 28.7%⁴ pour le secteur de l'industrie.

Dans ce sens, **le développement de l'économie circulaire** est un levier essentiel de la décarbonation de l'industrie. En effet, privilégier la réutilisation de matière première recyclée sur le territoire, à l'empreinte carbone faible, permet d'une part de réduire la dépendance aux importations et d'autre part de réduire la consommation de matière première vierge. Ce levier est également absent de la proposition de trajectoire pour l'industrie.

Bâtiments

Le bâtiment est le quatrième secteur émetteur de gaz à effet de serre, principalement par le chauffage.

Les émissions des bâtiments diminueraient de 75,4 MtCO₂e en 2019 à 30 MtCO₂e en 2030, soit **une baisse de 60 % en 11 ans et de 67,2 % par rapport à 1990.**

C'est une ambition renforcée par rapport aux précédents budgets carbone qui prévoyaient des émissions des bâtiments de 44 MtCO₂e en 2030.

En revanche, les leviers et mesures pour atteindre cette baisse sont peu explicites. Un graphique montre 3 types d'actions de rénovation qui augmentent d'ici 2030, en particulier celui appelé "Efficacité", les autres étant "Performance Prudent" et "Performance Ambitieux". Quel est le véritable sens du mot "Efficacité", que caractérise-t-il ? Il s'agit principalement d'un changement de chaudière (fioul ou gaz) pour aller vers une pompe à chaleur, avec la possibilité de ne pas y associer de réels gestes de rénovation, l'isolation du logement notamment. Ce "pilier" serait mieux intitulé s'il avait pour nom de "chauffage bas carbone" car c'est essentiellement à cela qu'il est destiné : remplacer 75 % des chaudières fioul existantes et 20 % du total des chaudières gaz par des pompes à chaleur d'ici 2030. La seule précaution prise sur ce pilier est le fait qu'il ne peut en théorie s'appliquer aux passoires énergétiques qui, elles, doivent être un minimum isolées.

Commencer les parcours de rénovation par un changement du système de chauffage est pourtant contraire aux préconisations des professionnels. En effet, si les pompes à chaleur sont installées en amont des travaux de rénovation thermique, elles seront surdimensionnées et ne seront plus adaptées aux bâtiments, une fois isolés. Il leur sera techniquement beaucoup plus cher et difficile d'atteindre par la suite le niveau Bâtiment Basse Consommation attendu pour tous les bâtiments en 2050⁵. Cette approche limite la baisse des consommations d'énergie, qui est pourtant l'intérêt principal des habitant.e.s, et ne garantit pas ni bien-être accru, ni baisse de factures d'électricité.

Les mesures présentées dans les volets "Performance" sont plus conformes à ce qui est depuis longtemps demandé, c'est-à-dire l'accélération de la rénovation thermique des

⁴ IPCC AR6 WG 3 Chapitre 5 Figure 5.7

⁵ [Perf in mind : rénovation performante de maisons individuelles - La librairie ADEME](#)

bâtiments. Cependant leur efficacité dépendra des détails des offres d'aides notamment sur trois points : le montant de travaux éligibles, la prise en charge qui doit être complète pour les ménages modestes et l'avance de travaux. L'objectif total de ce pilier représente seulement 200 000 logements par an mais 28 % des baisses attendues d'émissions ce qui montre bien que la rénovation énergétique constitue le volet le plus impactant sur les baisses de GES.

Pour le Réseau Action Climat, la baisse des émissions de GES est clé, mais elle ne peut être menée sans intégrer l'enjeu social et donc sans traiter en parallèle la lutte contre la précarité énergétique qui implique une rénovation performante des logements afin de baisser de manière pérenne la facture d'énergie des ménages.

C'est également un enjeu clé pour préserver le système électrique français qui va être sous tension pendant plusieurs années. Un développement des pompes à chaleur sans rénovation engendrerait notamment un appel de puissance électrique important en cas de grand froid, ce qui pourrait amener des risques de coupures ou d'importations d'électricité beaucoup plus carbonée, ce qui réduirait d'autant les résultats en matière de baisse d'émissions.

Pour aller plus loin : recommandations sur les Pompes A Chaleur dans l'étude CLER / NW : <https://cler.org/pompes-a-chaleur-isoler-dabord/>

Industrie de l'énergie

L'industrie de l'énergie (production d'électricité, raffinage du pétrole, etc...) est le cinquième secteur émetteur de gaz à effet de serre (environ 10 % des émissions nationales).

Les émissions de l'industrie de l'énergie diminueraient de 46 MtCO_{2e} en 2019 à 27 MtCO_{2e} en 2030, soit **une baisse de 41 % en 11 ans et de 65,4 % par rapport à 1990.**

C'est une ambition légèrement renforcée par rapport aux précédents budgets carbone qui prévoyaient des émissions du secteur de l'énergie de 31 MtCO_{2e} en 2030.

Cependant, la baisse de consommation finale d'énergie par rapport à 2021 de 17 % reste insuffisante et montre que les trajectoires de sobriété ne sont pas encore à la hauteur des enjeux. Comme vu plus haut, le manque d'ambition sur la rénovation performante des bâtiments, sur la réduction du trafic aérien ou encore sur la baisse du poids des véhicules **nous font passer à côté de gisements importants d'économies d'énergie.**

Concernant l'électricité, la production thermique fossile, même si elle est faible en France, resterait néanmoins de 27 TWh en 2030. Lors de l'année 2022, la France a d'ailleurs montré sa fragilité énergétique en actant la réouverture de centrale à charbon pour permettre de tenir un hiver tendu (à la fois dans un contexte international de tension sur certains approvisionnements, mais surtout à cause d'un système électrique à risque entre fermeture pour corrosion de centrales nucléaires et retard dans le développement des énergies renouvelables).

La production nucléaire est en forte hausse dans les prévisions gouvernementales par rapport à 2022 (361 TWh en 2030 contre 279 TWh en 2022). Cela paraît optimiste suite aux difficultés actuelles de la filière et laisse envisager des fonctionnements de centrales en état dégradé.

Par ailleurs, alors que certains secteurs pourraient miser sur un recours accru à la biomasse (bois énergie, biocarburants, biogaz), un arbitrage entre les usages (non énergétiques, et

énergétiques) devra être réalisé, d'autant plus dans un contexte où les puits carbone devraient être renforcés.

Sur le développement des énergies renouvelables, en dehors des effets d'annonces, le rythme de croissance actuel est insuffisant. La France est le seul pays européen à ne pas avoir atteint son objectif d'énergies renouvelables en 2020 (objectif 2020 toujours non atteint en 2022) et doit mettre en oeuvre un effort de planification plus important sur ce sujet, avec un besoin de ressources humaines et financières qui manquent pour le moment

En France, l'énergie finale consommée est composée à plus de 60 % d'énergies fossiles. Dans ce contexte, les énergies renouvelables ne représentent que 19 % de notre consommation d'énergie et le nucléaire moins de 25 % (avec une part de 70 % dans notre production d'électricité). Il s'agit de faire baisser la part des énergies fossiles dans le mix énergétique global rapidement dans les prochaines années et ce grâce en premier lieu au développement intensif des énergies renouvelables, ainsi qu'à l'efficacité énergétique et à une vraie politique de sobriété systémique.

Les puits carbone

Les puits carbone permettent de stocker le CO₂ présent dans l'atmosphère, principalement par la photosynthèse. Il s'agit surtout des forêts et des prairies. Les zones artificialisées et les terres cultivées viennent au contraire réduire ces puits.

Les puits carbone augmenterait de 12,3 MtCO_{2e} en 2019 à 34 MtCO_{2e} en 2030, soit **une hausse de 169 % en 11 ans et de 41,6 % par rapport à 1990** (les puits ayant baissé entre 1990 et 2019).

C'est une ambition revue à la baisse par rapport aux précédents budgets carbone qui prévoyaient des puits carbone de 40 MtCO_{2e} en 2030.

Depuis 2013, **les puits carbone sont en forte baisse avec notamment une division par deux des puits forestiers entre 2010 et 2020** du fait du ralentissement de la croissance des arbres et des sécheresses, scolytes et incendies.

Une forte hausse des puits d'ici 2030 nécessite des actions extrêmement fortes de préservation des forêts, de plantation de haies, de transformation massive des pratiques agricoles vers l'agroécologie, et de lutte contre l'artificialisation des sols. Si ces actions doivent être menées, **miser trop fortement sur une hausse des puits risque de nous faire rater les objectifs climatiques en n'agissant pas assez sur la baisse des émissions des secteurs émetteurs.** D'autant que les besoins de biomasse pour différents usages pourraient réduire les puits.

Par ailleurs, la capture et le stockage de carbone pourraient être mis en avant comme solutions permettant de "boucler" les scénarios si les baisses d'émissions sont insuffisantes. Or, ces technologies sont coûteuses et ne sont pas matures. Elles ne doivent pas venir en remplacement de baisses directes des émissions.

Empreinte carbone

La loi énergie-climat de 2019 a également instauré un budget carbone pour l'empreinte carbone de la France. Il correspond aux émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations des Français en intégrant les importations et en ôtant les exportations.

Aucun élément n'a été transmis concernant cet objectif.

Emplois et compétences

Les transformations fortes et rapides à mener dans l'ensemble des secteurs impactés ont des implications notables sur les emplois et compétences.

Certains emplois seront supprimés, par exemple dans les énergies fossiles. Dans d'autres secteurs (industrie - sidérurgie, automobile - sur la filière thermique), une partie des emplois sont menacés ou devront évoluer fortement. Les scénarios de transition doivent intégrer les enjeux de l'emploi, en tant qu'un élément du choix politique à opérer, pour une transition à la fois écologique et sociale. Il s'agit, pour tous les salariés impactés dans ces secteurs, de renforcer les dispositifs existants, comme les Plateformes de transition professionnelle ou "TransCo", en proposant de réels Contrats de transition juste, avec un fléchage clairement affiché dans le cadre de la planification écologique et un accompagnement financier renforcé par rapport au droit commun. L'exemple du secteur du charbon⁶ a montré la voie en ce domaine : il s'agit d'anticiper, d'opérer des choix politiques clairs en responsabilisant tous les acteurs (notamment en termes de contrepartie aux financements publics fléchés pour la transition), et d'accompagner les salariés dont les emplois seront supprimés, et ceci avec des dispositifs nationaux, mais aussi une approche territoriale assumée.

Dans d'autres secteurs, notamment dans la rénovation des bâtiments (+200 000 ETP en 2030) et les énergies renouvelables (près de 200 000 emplois en jeu également), des centaines de milliers d'emplois directs et indirects peuvent être créés. Dans ces domaines, emplois et compétences sont une condition pure et simple de l'atteinte de l'objectif donné : il faut à la fois former les personnes pour ces nouveaux emplois, afin de mobiliser les compétences nécessaires, et anticiper des pénuries de recrutement, comme le soulignent les rapports^{7,8} récents de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES). Dans les secteurs de l'énergie et du bâtiment, spécifiquement, au-delà des investissements publics et privés nécessaires à l'atteinte des objectifs, l'enjeu RH passe par un renforcement de l'attractivité des métiers et la mobilisation pour les compétences. Peu d'éléments ont été communiqués à ce stade sur ces enjeux et le Réseau Action Climat sera vigilant pour qu'aucun salarié ne soit laissé sans solution.

Financement

La corrélation entre le budget de l'Etat et les objectifs climatiques est centrale. A l'heure ou le rapport Pisani-Ferry met en avant les besoins supplémentaires que va demander l'atteinte de nos objectifs (à savoir 34 milliards d'investissement supplémentaire pour l'Etat par an à l'horizon 2030), il est plus qu'essentiel que la planification écologique ne fasse pas l'impasse sur ces enjeux. Pour cela, tout comme préconisé par le rapport Pisani-Ferry ainsi que par l'ACE, le Réseau Action Climat plaide pour une vision à long terme des financements de la transition au travers d'une loi de programmation des finances publiques dédiée à cet enjeu. Par ailleurs, il est évident que la marche est haute qu'il faudra mettre tous les secteurs

⁶ [Emplois et climat : relever le défi des reconversions - le cas du charbon en France](#)

⁷ [Les métiers en 2030 : quelles perspectives de recrutement en région ? | France Stratégie - DARES](#)

⁸ [Les incidences économiques de l'action pour le climat : focus sur le marché du travail | DARES](#)

à contribution ainsi que les citoyens qui le peuvent le plus, via des outils tels que l'ISF climatique ou l'éco-conditionnalité des aides publiques aux entreprises. Le Réseau Action Climat sera vigilant pour que les efforts financiers demandés ne reposent pas sur les plus précaires.

Conclusion

En conclusion, si le Secrétariat général à la planification écologique a permis un travail interministériel nécessaire et si l'ambition du Gouvernement s'est renforcée, **elle reste insuffisante pour rester sous la barre des 1,5°C de réchauffement.**

Surtout, il manque 50% des mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs proposés, déjà eux-mêmes insuffisants. A titre d'illustration, le PJA industrie verte actuellement débattu à l'Assemblée Nationale aurait pu être une occasion d'opérer une transformation de l'industrie en profondeur mais le texte a pour seule vocation de faciliter l'implantation d'usines de technologies vertes sur le territoire alors que l'industrie existante n'a pas encore opéré sa transition carbone⁹.

De plus, ces orientations ne sont crédibles que si elles sont accompagnées d'une planification des financements pluriannuels qui soit en cohérence, notamment sur la réduction, voire la fin des dépenses néfastes au climat et à la biodiversité mais aussi sur les mesures d'accompagnement des acteurs et ménages impactés que cela va nécessiter.

Plusieurs pistes peuvent pourtant améliorer les orientations que va annoncer Emmanuel Macron la semaine prochaine :

- **le levier de la sobriété**, encore largement sous utilisé, alors qu'il est le plus efficace et le moins coûteux
- **la prise en compte du pouvoir d'achat des ménages et des plus précaires, que ce soit pour l'accessibilité alimentaire ou énergétique.** A titre d'illustration pour les logements, le Gouvernement mise sur le remplacement des chaudières au fioul ou au gaz par des pompes à chaleur sans une rénovation énergétique suffisante. Les factures d'énergie resteront élevées et la précarité énergétique baissera à peine.
- **l'anticipation des suppressions d'emplois** avec la création de dispositifs d'accompagnement des reconversions professionnelles vers les nouveaux emplois créés.

Enfin, il est nécessaire d'engager un vrai dialogue avec l'ensemble des acteurs impactés, notamment dans les territoires, pour définir les modalités de mise en œuvre au plus près du terrain. Une simple consultation sur des documents techniques comme la SNBC, la PPE et la SNB ne pourra répondre seule à cet enjeu, qui doit engager toute la société.

⁹ 50 sites industriels français les plus émetteurs de CO2 : l'heure des comptes

CONTACT PRESSE

Ludivine Préneron, Chargée de communication médias - 0671140637 –
ludivine.preneron@reseauactionclimat.org

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

